

## RECOMMANDATION UIT-R BT.1722

**Harmonisation des formats de contenus procéduraux pour les applications de télévision interactive**

(Question UIT-R 13/6)

(2005)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) la nécessité d'éviter la multiplication des protocoles applicables aux services multimédias interactifs;
- b) les travaux et l'étude des interfaces de programmes d'application (API, *application program interface*) réalisés en permanence dans l'UIT-R et l'UIT-T;
- c) l'approbation par l'UIT-T de la Recommandation UIT-T J.202 – Harmonisation des formats de contenus procéduraux pour les applications de télévision interactive,

*recommande*

**1** d'utiliser, pour les applications pertinentes dans le domaine de la radiodiffusion télévisuelle, les formats indiqués dans la Recommandation UIT-T J.202, jusqu'à la publication d'une mise à jour de la présente Recommandation. Un résumé de la Recommandation UIT-T J.202 est présenté dans l'Appendice 1 de la présente Recommandation<sup>1</sup>.

**Appendice 1****Résumé de la Recommandation UIT-T J.202 – Harmonisation des formats de contenus procéduraux pour les applications de télévision interactive**

Le présent projet de Recommandation définit des API, des garanties sémantiques et des aspects de système du comportement de plate-forme pour l'harmonisation des formats de contenus procéduraux destinés aux applications de télévision interactive.

Il vise à harmoniser l'environnement des applications de télévision interactive. La possibilité de normaliser l'environnement applicatif procédural repose sur l'analyse de l'architecture noyau commune identifiée au cours des travaux qui ont permis d'élaborer la présente Recommandation. Cette normalisation serait bénéfique aux fournisseurs de contenu qui disposeraient ainsi d'une fonctionnalité procédurale adoptée en commun, et réaliseraient des économies à grande échelle.

---

<sup>1</sup> L'évolution future de la présente Recommandation tiendra compte de celle de la Recommandation UIT-T J.202.

La Recommandation UIT-T J.202 peut être consultée sur:

<http://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?type=sitems&lang=e&parent=R03-SG06-C-0121>

(Révision 1, Partie 2).

---